

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN- TERRE**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 MAI 2018**

En l'absence de quorum le 27 avril 2018, le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 27 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie le **vendredi 4 mai 2018**, à 11 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François HUMEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 13  
 Nombre de présents : 2  
 Nombre de votants : 2

**Présents** : MM. Jean-François HUMEAU et Michel LAUNAY

**Absents et pouvoirs :**

Monsieur Stéphane COMBEAU  
 Monsieur Raymond BEAUHAIRE  
 Monsieur David MAINCENT  
 Monsieur Philippe LAMBERT  
 Madame Véronique RIGAUD  
 Madame Marie-Thérèse LE GLAUNEC  
 Monsieur Olivier DUMAS LACOUR  
 Madame Evelyne MAHE  
 Monsieur Michel GOUELLO  
 Monsieur Serge BUCHET  
 Monsieur Claude MAGNEN

**Secrétaire** : Monsieur Michel LAUNAY a été désigné secrétaire de séance.

**N° 2018-05-01 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2018**

L'adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2018 étant pour la première fois à l'ordre du jour, le quorum n'étant pas atteint, les membres ne peuvent juridiquement pas prendre de décision.

La question sera réinscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal

**N° 2018-05-02 – CONSULTATION POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DE GRASLIN & PLACE DES HALLES : PROPOSITION DE DECLARER LE MARCHE INFRACTUEUX**

**Rappel** : une consultation avait été lancée pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées et eaux pluviales rue de Graslin et du réseau d'assainissement eaux usées place des Halles. Deux entreprises avaient répondu mais les offres dépassaient l'estimation. De plus, par délibération n°2018-03-03 du 1<sup>er</sup>/03/2018, le Conseil Municipal a voté contre ces travaux.

Par conséquent, Mr le Maire propose de déclarer infructueux le marché.

**Décision du Conseil Municipal** : absence de décision.

**N° 2018-05-03 – PERSONNEL COMMUNAL**

**La question est sans objet** car la demande concernait le recrutement d'un agent (en contrat aidé) or, dans la mesure où la décision a une incidence financière, compte tenu du fait que le budget primitif 2018 n'a pas été voté et qu'il n'est pas arrêté par M. le Préfet, le Conseil Municipal n'est plus compétent pour ce type de décision.

**N° 2018-05-04/A – EXAMEN DES DEMANDES D'OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

**Demande de l'association « ROCH'ANIME » du 12 avril 2018**

Mr le Maire soumet la demande de l'association « Roch 'Anime » de Rochefort-en-Terre portant sur la mise à disposition de la salle polyvalente les 2 et 3 juin 2018 à l'occasion de l'organisation de la « Fête au Pays Gallo », animation des rues gratuite pour les visiteurs.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.

---

**N° 2018-05-04/B – EXAMEN DES DEMANDES D'OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

**Demande de l'association « PIELIN Multisports du 19 avril 2018**

L'association « Pielin Multisports » dont le siège social est en mairie de Pluherlin a sollicité par courrier du 19 avril 2018 la mise à disposition de la salle polyvalente à compter de septembre 2018, dans les créneaux suivants :  
le mardi de 10 h à 11 h 30 et de 16 h 45 à 18 h  
le jeudi de 10 h à 11 h 30 et de 18 h 30 à 20 h

Objet de l'association : proposer des cours de zumba adultes et enfants, de fitness, de gymnastique rythmique et des stages multisports.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.

---

**N° 2018-05-05/A – MANIFESTATIONS 2018 DANS LE PARC DU CHATEAU : DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

**Demande d'autorisation de signature de convention de mise à disposition**

Par délibération n°2018-03/03-07-C du 22 mars 2018, le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition gratuitement le parc du château à l'association « Rochefort en fête » de Rochefort-en-Terre du 12 au 15 août 2018, pour l'organisation des fêtes médiévales.

Mr le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'occupation précaire correspondante

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.

---

**N° 2018-05-05/B – MANIFESTATIONS 2018 DANS LE PARC DU CHATEAU : DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – DEMANDE D'ETAT DES LIEUX**

**Demande de l'association « le Pot Commun » du 16/04/2018**

Mr le Maire soumet la demande de l'association « le Pot Commun » - 9 Rue du Vieux Bourg à Rochefort-en-Terre du 16 avril 2018 adressée Mr le Maire et aux membres du Conseil Municipal.

L'objet de la demande concerne un état des lieux préalable à l'édition « A travers chants » prévu le week-end de la Pentecôte dans le parc du château.

Mr le Maire propose le jeudi 17 mai 2018 à 11 heures.

Par ailleurs, Mr le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention d'occupation précaire correspondante avec le/la représentant(e) de ladite association.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.

---

**N° 2018-05-06 – DEMANDE D'UTILISATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR LA FÊTE DE L'ÉCOLE 2018**

Par courrier du 18 avril 2018, l'amicale des parents de l'école S. Pradeau sollicite l'accord du Conseil Municipal pour « *utiliser les locaux de l'école ainsi que la cantine* » pour la fête de l'école le 17 juin 2018 et s'il est possible « *de dégager du temps à [l'agent chargé de la cantine] pour procéder à la désinfection des locaux de la cantine* » après la fête. L'amicale propose également de « *nommer une personne référente pour assurer la sécurité au sein de l'école et assurer l'ouverture et la fermeture de cette dernière* ».

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.

---

**N° 2018-05-07 – LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL : PROJET D'AVENANT**

Mr le Maire précise qu'actuellement, trois colocataires louent l'appartement communal sis 9 place des Halles à Rochefort-en-Terre.

L'une des colocataires a remis son préavis de départ avec effet demandé au 1<sup>er</sup> mai 2018.

Mr le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant au contrat de location avec les deux colocataires restantes afin d'acter ce changement et répartir entre les deux le loyer.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.

---

**N° 2018-05-08 – QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

---

Le Maire,  
JF HUMEAU